



Animation du SAGE :
SYMBO - Annexe du Conseil Général
12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 - SAINT JEAN D'ANGELY
Tel: 05 46 26 29 66 Fax: 05 46 26 29 70
symboutonne@wanadoo.fr
www.sageboutonne.fr

Secrétariat UNIMA – rue Vaucanson
ZI – 17180 - PERIGNY
Tel: 05 46 34 34 10 - Fax: 05 46 34 61 63
viriginie.tournier@unima.fr



Réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE¹ Boutonne

17 juin 2016 - 9h30 – St-Jean d'Angély

ORDRE DU JOUR

- Révision du SAGE Boutonne : présentation du bilan du SAGE 2008 pour validation
- Préparation de la CLE du 7 juillet 2016 (adoption du SAGE)
- Questions diverses

Les documents de travail ont été mis en ligne sur le site Internet du SAGE depuis le 3 juin 2016

ETAT DE PRESENCE

Membres du Bureau

- **Présents (11)**

ALOE Caroline	<i>Conseil départemental de la Charente-Maritime</i>
AUDÉ Jean-Luc	<i>Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres</i>
BENNEVAUD Sonia	<i>DDTM de la Charente-Maritime</i>
DEMARCO Jean-Louis	<i>Poitou-Charentes Nature</i>
ÉMARD Frédéric	<i>SYMBO</i>
FRAPPÉ Jean-Michel	<i>SMYBO</i>
GIRAUDEAU Stéphane	<i>OUGC Saintonge</i>
LEBOURG Jean-François	<i>DREAL Poitou-Charentes</i>
MERLE Roger	<i>Association des moulins du bassin versant de la Boutonne</i>
MONBRUN Georges	<i>UNIMA</i>
NADAL Frédéric	<i>DDT 79</i>

- **Excusés (7)**

BITEAU Jean-Noël	<i>Comité départemental de Canoë-Kayak</i>
BROUSSEY Manuella	<i>Agence de l'eau Adour-Garonne</i>
CHAMPENOIS Jacques	<i>Association des maires de Charente-Maritime</i>
FONTENY Sylvie	<i>Conseil départemental de la Charente-Maritime – Service rivières</i>
GARNIER Michel	<i>SYMBO</i>
ROUSTIT Jean-Marie	<i>Conseil départemental de la Charente-Maritime</i>
PEIGNÉ Jean-Claude	<i>Fédération de pêche des Deux-Sèvres</i>

Invités

- **Présents (1)**

GAUFILLET Clémentine	<i>Animatrice du SAGE Boutonne</i>
----------------------	------------------------------------

¹ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux



Président de séance :

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

Secrétaire de séance :

M. Jean-Michel FRAPPE

Les documents de travail ont été mis en ligne sur le site Internet du SAGE (espace réservé aux membres du Bureau) en date du 3 juin 2016.

INTRODUCTION

Frédéric EMARD, Président de la CLE, remercie l'ensemble des membres présents et présente la liste des personnes excusées ainsi que l'ordre du jour. Il rappelle que l'objectif de la réunion est d'examiner le projet de bilan du SAGE de 2008 afin de le valider en amont de la CLE d'adoption du SAGE le 7 juillet prochain

Le Président souhaite la bienvenue à Georges MONBRUN, Maire de Nachamps, nouvellement désigné par l'UNIMA pour la représenter au sein du collège des usagers de la CLE Boutonne.

G. MONBRUN remercie l'assemblée pour son accueil.

Un tour de table est réalisé.

1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – VALIDATION DU BILAN DU SAGE DE 2008

Eléments généraux

Clémentine GAUFILLET, animatrice du SAGE, présente le plan du document :

- Rappel du contexte
- Structuration des documents
- Bilan des dispositions du SAGE de 2008 et mise en perspective du projet de SAGE révisé
- Eléments de bilan financier
- Lexique des abréviations
- Annexes (cartes)

L'animatrice du SAGE détaille ensuite le contexte de l'élaboration de ce bilan, qui avait été réalisé à dans le cadre de la révision du SAGE, mais jamais formalisé. Le besoin de disposer d'un bilan de la mise en œuvre des dispositions du SAGE de 2008 s'est fait ressentir à travers les observations recueillies dans le cadre de la consultation et de l'enquête publique sur le projet de SAGE révisé.

C. GAUFILLET souligne le fait que des liens sont établis entre le SAGE de 2008 et le projet de SAGE révisé, sur la base de la version validée par la CLE en janvier 2015. Des modifications sont susceptibles d'intervenir par la suite (notamment dans la numérotation des dispositions).

Concernant la structuration des documents, **C. GAUFILLET** présente un tableau comparatif des priorités identifiées par la CLE dans le SAGE de 2008 et dans le projet de SAGE révisé :

SAGE 2008	Projet SAGE révisé
- Restaurer les débits d'étiage	- Restaurer l'équilibre quantitatif
- Préserver la qualité du Lias pour l'AEP - Répartir les efforts de réduction des pollutions	- Atteindre le bon état qualitatif des masses d'eau
- Préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques - Accompagner la régulation des écoulements	- Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques
- Limiter les risques d'inondation	- Favoriser l'appropriation et la prise en compte du risque inondation
- Chapitre « Organisation de la mise en œuvre du SAGE »	- Développer la synergie et l'efficacité de la gestion de l'eau



Elle présente également un tableau comparatif de l'architecture des deux documents :

SAGE 2008	Projet SAGE révisé
1. Gestion des étiages	1. Gouvernance et organisation de la mise en œuvre
2. Gestion qualitative	2. Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques
3. Gestion du fond de vallée et des risques d'inondation	3. Gestion quantitative
4. Organisation de la mise en œuvre	4. Qualité des eaux
	5. Gestion des inondations

Aucun changement majeur n'est à noter. On remarque toutefois la mise en avant des thématiques liées à la gouvernance et aux milieux aquatiques dans le projet de SAGE révisé.

L'animatrice du SAGE présente ensuite le bilan des dispositions du SAGE de 2008. Elle explique que cette analyse est réalisée pour chacune des 4 thématiques (étiages, qualité, milieux aquatiques/inondations, organisation de la mise en œuvre ; et qu'elle se décompose en trois étapes :

- Analyse détaillée par disposition

- ● En cours de réalisation / réalisé
- ● En cours de réalisation avec frein identifié
- ● Non réalisé
- ● Plus d'actualité

- Synthèse par orientation du SAGE de 2008

- ✓ Réalisé
- ✗ Non réalisé
- (...) En cours
- (?) Justification à compléter

- Bilan global par thématique

Jean-François **LEBOURG**, **DREAL ALPC**, fait remarquer que dans le cadre de l'analyse détaillée disposition par disposition, la distinction de l'état d'avancement par couleur n'est pas adaptée à une impression en noir et blanc.

C. GAUFILLET propose de distinguer l'état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions par différents symboles, en plus des couleurs.

J-F. LEBOURG indique que certaines dispositions impliquent les mêmes commentaires, ce qui peut sembler redondant à la lecture du document. Il suggère de procéder à des regroupements, à l'image de ce qui a pu être fait par le Secrétariat technique de bassin (STB) dans le cadre de la rédaction d'un document pédagogique sur le SDAGE, dans lequel étaient distingués différentes catégories : cadrage, zonage, gouvernance ou information. Il illustre son propos en indiquant que les dispositions liées à la station de mesure de débit à St-Jean d'Angély sont très opérationnelles, alors que celles qui concernent le vote des volumes prélevable relèvent plus du cadrage.

C. GAUFILLET confirme l'intérêt d'un tel regroupement pour faciliter la lisibilité et une bonne appréhension du bilan du SAGE. Néanmoins, compte-tenu des délais contraints, les regroupements réalisés dans le cadre de la synthèse « par orientation » a été faits au plus vite, c'est-à-dire selon le découpage du SAGE de 2008. Elle indique toutefois qu'un travail de regroupement plus pertinent des dispositions du futur SAGE révisé pourra être réalisé.

J-F. LEBOURG reconnaît que les délais sont un peu courts, mais il insiste sur l'intérêt d'une telle réflexion.

Les étiages

• Analyse détaillée par disposition / Synthèse par orientation

Frédéric NADAL, **DDT 79**, indique que pour ce qui concerne la gestion provisoire, l'indicateur du Moulin de Châtre sert à la gestion de l'ensemble du bassin, y compris l'Infra-Toarcien lors du franchissement du débit de crise. Il faut donc supprimer la mention « hors Infra-Toarcien » dans le bilan de la disposition 1.7 (p.7) et de l'orientation « organiser une gestion provisoire » (p.10).

Jean-Louis DEMARCO, **Poitou-Charentes Nature**, fait remarquer qu'il est indiqué dans le bilan de la disposition 1.10 (p.7) « prélèvements en nappes assimilés à ceux en nappes » au lieu de « prélèvements en nappes assimilés à ceux en rivières ».



J-L. DEMARCQ demande pourquoi, pour la disposition 1.16, l'évaluation des bénéfices de chaque projet n'est pas reprise dans la colonne qui concerne le lien vers le projet de SAGE révisé.

C. GAUFILLET explique que la colonne de droite comprend à la fois les éléments de bilan et le lien vers les orientations / dispositions du projet de SAGE révisé. Les éléments de bilan sont rédigés mais le lien vers le projet de SAGE révisé consiste simplement à mentionner le numéro des dispositions / orientations concernées, pour ne pas alourdir le tableau. La disposition 49 du projet de SAGE révisé concernant l'encadrement des projets de réserve de substitution demande bien entendu la réalisation d'une analyse coûts/bénéfices des projets.

- **Bilan de la thématique**

C. GAUFILLET présente un bilan plus global de la mise en œuvre du SAGE de 2008 :

- Points forts :

- * Réforme des volumes prélevables en cours de mise en œuvre
- * Gestion des prélèvements à l'échelle du bassin versant

- Opportunités :

- * Coordination de la gestion des ouvrages hydrauliques à développer
- * Réseau d'échelle limnimétriques sur le bassin versant à conforter
- * Suivi des étiages à optimiser

- Points d'attention :

- * Station de mesure du débit à St-Jean d'Angély
- * Communication / sensibilisation

J-F. LEBOURG fait remarquer qu'il pourrait être intéressant de faire le parallèle entre certains indicateurs du tableau de bord du SAGE et ce bilan, qui constitue une lecture plutôt positive de la mise en œuvre du SAGE. En effet, il existe parfois un décalage important entre les efforts déployés sur le terrain pour répondre à une problématique et les indicateurs factuels qui peuvent être portés à la connaissance des acteurs (associés à une obligation de résultats). Il illustre son propos par l'exemple du débit objectif d'étiage (DOE) qui n'est pas respecté.

J-F. LEBOURG explique que cette mise en parallèle permettrait de relativiser les choses et d'éclairer l'analyse de la mise en œuvre du SAGE : le SAGE implique la mise en place de démarches de progrès mais il ne peut pas tout résoudre à lui seul ; il s'inscrit par ailleurs dans un contexte qui évolue et avec des indicateurs qui peuvent être assez « cruels ».

C. GAUFILLET confirme l'importance de la mise en parallèle des indicateurs factuels et des efforts déployés sur le terrain, afin de fournir une vision plus précise de la mise en œuvre du SAGE. Cette réflexion sera portée dans le cadre de la refonte du tableau de bord du SAGE, mais le temps risque de manquer pour l'intégrer dans ce bilan du SAGE de 2008.

Sonia BENNEVAUD, DDTM 17, indique qu'il sera effectivement impératif d'intégrer à la fois des indicateurs de moyens et de résultats dans le cadre des réflexions liées au tableau de bord du SAGE.

J-F. LEBOURG précise que tout n'est pas à changer dans le tableau de bord actuel, des indicateurs suivis actuellement seront à maintenir (respect du DOE notamment). Il ajoute que la mise en parallèle d'indicateurs d'état et d'éléments de bilan relatifs aux moyens mis en œuvre sera plus facilement faisable sur certaines thématiques (quantité) que sur d'autres (qualité).

F. EMARD confirme la difficulté de conduire un tel travail en si peu de temps.

J-F. LEBOURG demande si une échéance peut être donnée pour la conduite de ce travail (automne 2016 par exemple). Il ajoute que la perspective d'un nouveau tableau de bord à échéance début 2017 est optimiste, compte-tenu des travaux à engager.

Gestion qualitative

- **Analyse détaillée par disposition / Synthèse par orientation**

En ce qui concerne la disposition 2.5 (p.14), **C. GAUFILLET** indique que la définition par la CLE d'objectifs intermédiaires pour les masses d'eau en report de délai pour l'atteinte du bon état a été rajoutée dans le bilan.

Elle indique également que le taux de conformité pour l'assainissement non collectif (ANC) à l'échelle du bassin versant a été revu à la baisse (40% contre 50% auparavant) au vu des dernières données recueillies dans le cadre du renseignement du tableau de bord 2014 du SAGE (bilan de la disposition 2b.12 p.14 ; bilan de l'orientation « réduire les pollutions diffuses d'origine domestique p.18).

En outre, le bilan de l'orientation relative à l'élaboration d'un schéma d'assainissement à l'échelle du bassin versant (p.19) a été corrigé pour préciser que les schémas d'assainissement datent de 2005 pour la Charente-Maritime et de 2010 pour les Deux-Sèvres.

L'animatrice du SAGE précise également que le bilan de l'orientation « réduire la pollution d'origine domestique en priorité sur la Boutonne et la Nie » a été réalisé à l'échelle du bassin versant (p.19)



J-L. DEMARCQ demande pourquoi les dispositions 2.4 et 2.5 (p.14) sont affichées en vert alors que les objectifs de bon état ne sont pas atteints.

C. GAUFILLET explique que ces dispositions prévoient que les cours d'eau et chevelus du bassin sont concernés par l'objectif d'amélioration, que l'objectif de bon état écologique concerne toutes les masses d'eau et que la CLE suive l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE par le biais d'un tableau de bord ; ce qui est le cas. C'est pourquoi elles sont affichées en vert. Il ne s'agit pas de dispositions concernant le respect des objectifs de bon état mais bien leur prise en compte et le suivi de leur atteinte ; c'est une question de rédaction.

J-L. DEMARCQ indique que le bilan de la disposition 2b.7 (p.15) « cf. précédemment » n'est pas très clair.

C. GAUFILLET propose qu'il soit précisé qu'il s'agit des mêmes éléments de bilan que pour la disposition 2b.6.

J-L. DEMARCQ demande pourquoi le bilan de la disposition 2b.8 (p.15) concernant un plan d'action territorial pour lutter contre les pollutions agricoles évoque le Contrat territorial et non le Projet de territoire. Il demande si le Contrat territorial est toujours d'actualité.

C. GAUFILLET précise que le Projet de territoire est une pièce constitutive des dossiers de demande d'aides pour les projets réserves de substitution notamment. Il comporte des actions de gestion quantitative mais aussi des actions relatives à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux. Le Projet de territoire de la Boutonne sera validé par la CLE le 23 juin prochain, mais il ne constitue qu'une partie du Contrat territorial multithématique prévu par la disposition 4 du projet de SAGE dont l'élaboration continuera par la suite.

J-L. DEMARCQ demande si les schémas départementaux d'assainissement ont été validés (disposition 2b.10 p.16).

C. GAUFILLET répond par l'affirmative (en 2005 pour la Charente-Maritime, en 2010 pour les Deux-Sèvres).

J-L. DEMARCQ indique que la « charte » à destination des foreurs ne reste qu'un outil et n'a aucune portée réglementaire.

C. GAUFILLET confirme et insiste dans ce cadre sur l'important travail d'animation et de sensibilisation à réaliser, ce qui nécessite des moyens importants mais peut donner des résultats très intéressants.

En ce qui concerne la question du suivi des nappes, **J-L. DEMARCQ** évoque l'avenir incertain de l'Observatoire régional de l'environnement (ORE) jusqu'ici déployé à l'échelle du Poitou-Charentes, dans le cadre de la grande Région ALPC. Il souligne le fait que cet outil est bien fait et très utile.

J-L. DEMARCQ remarque par ailleurs que les mentions relatives aux efforts réalisés par la plateforme industrielle de Melle sont redondantes dans le document.

- **Bilan de la thématique**

C. GAUFILLET présente un bilan plus global de la mise en œuvre du SAGE de 2008 :

- Points forts :

- * Exploitation de l'Infra-Toarcien en priorité à l'eau potable
- * Appropriation des objectifs de bon état des masses d'eau et mise en œuvre d'actions pour y parvenir

- Opportunités :

- * Programmes d'actions de lutte contre les pollutions sur les territoires à enjeux
- * Optimisation du suivi qualitatif de l'état des masses d'eau

- Points d'attention :

- * Assainissement non collectif
- * Communication / sensibilisation

J-F. LEBOURG indique que le bilan pourrait être étoffé des points suivants :

- Appropriation des objectifs : ajout de la mention des objectifs intermédiaires définis par la CLE, permettant l'adaptation des actions déployées si nécessaire (en cas d'écart trop important par rapport à l'objectif intermédiaire à la mi-parcours) ;
- Ancrage territorial des programmes d'actions de lutte contre les pollutions diffuses (point fort) ;
- Dynamique d'actions dans le sens d'une réduction des impacts et volonté de transparence au niveau de la plateforme industrielle de Melle (opportunité) ;
- Manque de données concernant la gestion du pluvial (points d'attention).



Gestion des milieux aquatiques

• Analyse détaillée par disposition / Synthèse par orientation

En ce qui concerne la disposition 3.1 relative au maintien et à la reconquête de la qualité écologique du bassin versant (p.22), **C. GAUFILLET** indique que le l'état d'avancement figurera en orange et non en vert, en lien avec les délais de mise en œuvre des actions et les difficultés d'appropriation des enjeux par les riverains, propriétaires, etc.

Pour ce qui est de la disposition 3.5 (p.22), l'état d'avancement doit figurer en vert car les gestionnaires de la pêche et du canoë-kayak sont systématiquement associés lors des opérations conduites par le Département 17.

L'animatrice du SAGE précise en outre que l'état d'avancement de la disposition 3.6 (p.22) relative au diagnostic général du bassin versant et à la restauration hydromorphologique verra son état d'avancement passer du vert au orange ; en lien avec le fait que tous les secteurs du bassin n'ont pas fait l'objet d'un diagnostic et que les travaux liés à l'hydromorphologie ne sont pas encore très développés sur la partie charentaise-maritime du bassin versant.

C. GAUFILLET indique que des précisions chiffrées ont été apportées au bilan de la disposition 3.11 (p.23) relative à la transformation des abreuvoirs qui portent atteinte aux milieux aquatiques.

L'animatrice du SAGE explique également que l'état d'avancement de l'action 3.13 (p.23) passera du vert au orange car les opérations de surveillance et de lutte concernant les espèces exotiques envahissantes ne sont pas exhaustives à l'échelle du bassin versant.

Concernant la disposition 3.22 (p.24) relative au conventionnement pour la restauration des ouvrages privés avec des fonds publics, **C. GAUFILLET** indique qu'un bilan chiffré a été ajouté. En outre, l'état d'avancement de la disposition 3.30 (p.25) passera du orange au gris car elle n'est plus d'actualité. L'état d'avancement de la disposition 3.45 (p.26) passera quant à lui du vert au orange car les opérations d'adaptation des ouvrages à la continuité ne sont pas toutes engagées, en lien avec des études complexes et des coûts élevés. En outre, pour ces deux dernières dispositions, le bilan doit mentionner que l'étude relative à l'aménagement du barrage de Carillon est envisagée mais pas encore engagée.

J-L. DEMARCQ demande si les points d'interrogation rouges seront retirés.

C. GAUFILLET explique que ces pictogrammes servent à identifier les dispositions pour lesquelles elle n'est pas sûre de disposer de tous les éléments. Si les acteurs concernés n'émettent pas de remarque, le bilan sera considéré comme satisfaisant et les points d'interrogation seront retirés.

J-L. AUDE, indique que les freins liés au coût et à la complexité des études peuvent être mentionnés pour toutes les actions.

C. GAUFILLET répond que cette précision a été apportée dans le bilan la disposition 3.45 (p.26) par le maître d'ouvrage concerné, mais qu'effectivement ce type de précision pourrait être repris ailleurs.

J-L. DEMARCQ demande quel est le lien entre le Contrat territorial de la Boutonne et la diminution des risques d'aggravation du ruissellement.

C. GAUFILLET explique qu'il est prévu d'intégrer des actions d'aménagement doux des versants au sein du programme d'actions du Contrat territorial de la Boutonne, ce qui explique le lien qui est établi.

• Bilan de la thématique

C. GAUFILLET présente un bilan plus global de la mise en œuvre du SAGE de 2008 :

- Points forts :

- * Appropriation des objectifs de bon état des masses d'eau et mise en œuvre d'actions pour y parvenir
- * Mise en œuvre de dispositifs de concertation

- Opportunités :

- * Opérations d'aménagement doux des versants et de restauration des zones d'intérêt à développer
- * Gestion coordonnée des ouvrages, amélioration de la continuité écologique, diversification des habitats piscicoles et des écoulements

- Points d'attention :

- * Accompagnement et coordination des acteurs dans la mise en œuvre du SAGE
- * Communication / sensibilisation

J-F. LEBOURG fait remarquer que les acteurs du territoire vont au-delà de la simple appropriation des objectifs de bon état, notamment sur les aspects de préservation des zones humides. En outre, il indique que l'existence d'un Plan de Gestion du Risque Inondation (PGR) et d'un Programme d'Action de Prévention du risque Inondation (PAPI) sur le territoire constitue une force ; de même que l'organisation de la gouvernance en place sur le territoire. La mise en œuvre de la compétence GEMAPI devrait par ailleurs être considérée comme une opportunité selon lui.



C. GAUFILLET reconnaît que les aspects liés aux inondations ont été mis de côté dans le bilan. Le titre de la thématique va être modifié pour être rendu plus explicite (« Gestion du fond de vallée et des risques d'inondation ») et les points évoqués seront explicités.

Organisation de la mise en œuvre

- **Analyse détaillée par disposition / Synthèse par orientation**

Aucune modification n'a été apportée sur cette thématique.

Aucune remarque n'est formulée.

- **Bilan de la thématique**

C. GAUFILLET présente un bilan plus global de la mise en œuvre du SAGE de 2008 :

- Points forts :

* Développement d'une politique cohérente de gestion intégrée de la ressource en eau, basée sur la concertation

- Opportunités :

* InterSAGE

* Tableau de bord du SAGE

* Contrat territorial multithématique

- Points d'attention :

* Dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre des orientations du SAGE

* Communication / sensibilisation ; accompagnement et coordination des acteurs dans la mise en œuvre du SAGE.

J-L. DEMARCQ indique que les travaux liés à l'interSAGE et au tableau de bord du SAGE sont obligatoires et non de simples opportunités.

C. GAUFILLET explique que la notion d'opportunité n'est pas à prendre au sens d'un choix facultatif. Ce sont bien évidemment des dossiers dont la CLE va devoir se saisir. Néanmoins, il s'agit ici de mettre en lumière les points sur lesquels l'attention de la CLE doit se focaliser en priorité car les retombées peuvent être importantes : la plus-value de ces actions sera moindre si elles sont portées « a minima » alors qu'elle peut être réellement importante si le temps et les moyens alloués sont suffisants.

Éléments de bilan financier et annexes cartographiques

C. GAUFILLET présente ensuite le tableau récapitulatif des coûts de mise en œuvre des actions. Elle précise que ce bilan n'est pas exhaustif.

J-F. LEBOURG indique qu'il faut être très clair sur le fait que ce bilan n'est pas exhaustif car il manque beaucoup d'éléments (assainissement collectif, investissements sur la plateforme industrielle de Melle, etc.). Il conseille à ce titre de retirer le diagramme.

C. GAUFILLET explique que c'est précisé au début du chapitre, mais que ce point peut être mis en avant (couleur, etc.).

F. EMARD indique que la mise au norme de la station d'épuration de St-Julien de l'Escap a coûté 485 000 €.

J-L. AUDE s'étonne du faible montant associé à la MAET désirrigation.

C. GAUFILLET indique qu'elle fera le point sur cette action.

J-L. DEMARCQ indique qu'il trouve les intitulés des lignes dans le tableau récapitulatif trop réducteurs.

C. GAUFILLET indique qu'elle veillera à reprendre in-extenso les intitulés des lignes des tableaux détaillés.

Remarques diverses

Les participants s'interrogent sur une éventuelle présentation de ce bilan du SAGE de 2008 lors de la réunion de la CLE pour l'adoption du SAGE.

C. GAUFILLET indique que les membres de la CLE auront accès à ce document (modifié au regard des remarques effectuées ce jour) en même temps que les autres documents de travail pour la réunion du 7 juillet prochain. Néanmoins, lors de cette réunion, seules les modifications qui auront pu y être apportées seront présentées. Le bilan du SAGE de 2008 sera considéré comme « pré-validé » par le Bureau de la CLE et le passage en CLE ne sera qu'une simple formalité.

Aucune autre remarque n'est formulée.



⇒ Les membres du Bureau de la CLE valident le bilan du SAGE de 2008 ainsi modifié.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PREPARATION DE LA CLE DU 7 JUILLET 2016

C. GAUFILLET rappelle le déroulement de la phase d'instruction administrative du projet de SAGE et fait un rapide bilan de la consultation des assemblées et de l'enquête publique. Elle indique que la CLE du 7 juillet prochain sera consacrée à l'adoption du SAGE révisé. Les documents de travail qui seront mis à disposition des membres de la CLE le 22 juin 2016 sont :

- La déclaration environnementale de la CLE
- La synthèse des modifications apportées au projet de SAGE
- Le PAGD, le Règlement et le Rapport environnemental
- Le bilan du SAGE de 2008.

S. BENNEVAUD insiste sur la nécessité de disposer du quorum des 2/3 des membres présents ou représentés pour l'adoption du SAGE le 7 juillet prochain.

Les membres du Bureau de la CLE sont invités à faire suivre cette information auprès de leur collègues, pour que les mandats nécessaires soient rapidement transmis au SYMBO le cas échéant (possibilité de donner son pouvoir à un membre du même collège ; un seul pouvoir par membre présent).

F. EMARD reconnaît que la date de la réunion se prête mal à la présence de la profession agricole (période de récoltes) ; mais il insiste sur le fait qu'un éventuel décalage au mois de septembre n'aurait pas été acceptable dans le calendrier de la révision du SAGE.

QUESTIONS DIVERSES

Modification du tableau de bord 2014 du SAGE

C. GAUFILLET indique que quelques modifications ont été apportées au Tableau de bord 2014 du SAGE, validé par la CLE le 20 mai 2016 :

- Ajout des données relatives aux industries sur le bassin (p.24 et 68)
- Ajout des données relatives à l'assainissement non collectif sur la partie deux-sévrienne du bassin versant (p.66)

Il s'agit de valider l'ajout de ces informations avant la mise en ligne du document.

J-F. LEBOURG indique qu'il faut être prudent avec les pourcentages de non-conformité des dispositifs d'assainissement non collectif sur le bassin versant : la notion de non-conformité peut recouvrir des réalités bien différentes.

C. GAUFILLET confirme ce point ; c'est néanmoins la seule donnée dont on peut disposer de manière homogène sur le territoire dans ce domaine. Elle indique que le chiffre de 60 % de non-conformité est observé de manière globale par toutes les collectivités compétentes sur le bassin versant en 2014.

⇒ Les membres du Bureau de la CLE valident les modifications apportées au Tableau de bord 2014 du SAGE.

Questions diverses


F. EMARD exprime sa crainte de voir les communautés d'agglomération se saisir de la compétence « eau potable » dans le cadre de l'application de la loi NOTRe. De telles décisions mettraient en péril l'équilibre budgétaire des syndicats d'eau existants et donc le coût de l'alimentation en eau potable pour les territoires ruraux.

J-F. LEBOURG conseille d'intégrer cette crainte au niveau des « points d'attention » identifiés dans le bilan du SAGE.

Aucune autre remarque ou question n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, **F. EMARD** remercie les membres du Bureau la CLE pour leur attention et lève la séance à 12 heures.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne


Frédéric EMARD